



DE LA COMMUNE DE LEON

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Nombre de membres afférents au Conseil

19

Nombre de membres en exercice

18

Nombre de membres ayant

pris part à la délibération : **18**

Date de la Convocation :

7 décembre 2023

Date d'affichage : 13/12/2023

L'an Deux Mil Vingt Trois et le Douze décembre à 19 h, le Conseil Municipal de Léon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean MORA, Maire

Présents : Jean MORA, Jean-Paul TRAYE, Dominique LARTIGAU, Michel RAFFIN, François CORDOBES, Francis LABOUDIGUE, Jean-Jacques LARTIGUE, Catherine COMBARIEU, Cécile CASSUTTI, Martine DUVIGNAC Myriam LALLEMAND, Marjolaine PERNAUT, Michel DARREMONT, Muriel LAGORCE, Isabelle BOUCHES

Absents ayant donné procuration : Sophie GISTAIN-FAUVILLE à Jean MORA, Delphine DUPRAT à Marjolaine PERNAUT, Éric MACQUART à Muriel LAGORCE

Secrétaire de séance : Marjolaine PERNAUT

Objet de la délibération :

DEL2023/061 – Demandes de subventions pour la phase 3 de requalification et de sécurisation des espaces publics du centre-bourg

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les travaux de requalification et de sécurisation du Centre bourg vont voir la phase 3 démarrer en septembre 2024. Les dossiers de subventions sont à établir rapidement, et pour les demandes auprès de l'État (DSIL et DETR), les dossiers sont à déposer avant le 31 janvier 2024.

Pour mémoire, la phase 3 va concerner la place de l'église et va radicalement faire évoluer notre village. Les places et chaussées entièrement bitumées et réservées à la circulation ou au stationnement automobile vont être pour partie végétalisés, transformées en espaces piétons et en espaces partagés, l'accessibilité sera totale sur tous l'espace public, les eaux pluviales seront gérées, la voie de circulation mise à sens unique pour que les poids-lourds ne se croisent plus, et les cyclistes disposeront des accès et des stationnements permettant à Léon de retrouver toute sa place sur le trajet de la Vélodyssée.

L'équipe de Maitrise d'œuvre a travaillé sur un projet qui chiffre la réalisation des travaux complets de cette phase 3 à 1 212 206 € HT. En y ajoutant les coûts de l'éclairage public, de l'équipe de maitrise d'œuvre et d'assistance à maitrise d'ouvrage, la phase 3 sera d'un montant estimé à 1 750 000 € HT. Différents financeurs sont sollicités pour accompagner la commune dans ce projet ambitieux :

- l'État, qui via le CRTE peut mobiliser la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ou la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) et qui sera sollicité à hauteur de 20%
- le Fonds Vert, qui accompagne les commune dans la transition écologique, la non artificialisation des sols, la gestion de la ressource en eau, les mobilités actives, sera sollicité à hauteur de 30%
- l'agence de l'eau Adour-Garonne, qui peut mobiliser des crédits pour la gestion de de la ressource en eau et notamment les eaux pluviales dans le cadre du projet qui sera mobilisée à hauteur de 25%



- les fonds européens, notamment le programme Lande Nature Côte d'Argent, qui sera sollicité à hauteur de 10%
- Le Conseil départemental, via la répartition de la police à hauteur de 120 000 €, peut accompagner ce projet en terme d'amélioration de la sécurité routière pour les piétons et les cyclistes notamment.
- le SYDEC accompagne les communes et finance jusqu'à 50% les coûts d'équipement et d'installation de l'éclairage public en LED.

Plan de financement de la phase 3 du projet (évaluée à 1 750 000 € HT)

Organisme		Assiette projet	Taux	montant
État	DETR / DSIL	1 750 000 €	20 %	350 000 €
Fonds Vert		1 212 206 €	30 %	363 660 €
Agence Eau	Adour Garonne	1 212 206 €	25 %	303 050 €
FEADER	Mesure 19 – Leader	1 750 000 €	10 %	175 000 €
Département	Amende police	1 750 000 €	6.86 %	120 000 €
SYDEC	Eclairage public	195 000 €	45 %	87 750 €
Montant total des subventions demandées				1 399 460 €
		79.96 % de 1 750 000 €		
Ville de Léon		1 750 000 €	20,04 %	350 540 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, **DECIDE** :

- De valider le plan de financement de la phase 3 de requalification et sécurisation du Centre bourg
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les demandes de subvention auprès des différents financeurs selon le plan de financement ci-dessus
- De dire que les crédits seront inscrits au BP 2024 de la commune
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat. la saisine de la juridiction pour se faire par voie dématérialisée via le site www.telerecours.fr

Acte télétransmis électroniquement le :
N° identifiant unique :
N° enveloppe :